

Vous êtes **employeurs de sapeurs-pompiers volontaires**, et vous souhaitez encourager

L'engagement citoyen

Le SDIS de l'Ain vous propose de passer une **convention**

PARTENARIAT
**GAGNANT
GAGNANT !**



Des avantages pour l'entreprise :

- Salariés rigoureux, engagés et formés aux secours.
- Avantages fiscaux et compensations financières.

Des avantages pour le salarié sapeur-pompier volontaire :

- Autorisation de retard ou d'absence pour des missions opérationnelles ou des actions de formation.
- Le tout en accord avec le bon fonctionnement de l'entreprise.



Nous recrutons des sapeurs-pompiers volontaires

Nous pouvons venir à votre rencontre pour en parler

oyonnax@sdis01.fr

